

MAZÈRES-LEZONS

Retour à la semaine de quatre jours

Le conseil municipal s'est vu divisé sur ce sujet. Monique Sémavoine, la maire, s'est abstenue.

Le conseil d'école, le 23 janvier dernier, s'était prononcé pour un retour à la semaine de 4 jours à la rentrée 2018/2019. Le sondage réalisé auprès des parents d'élèves a également mis en évidence cette même volonté.

Lors du dernier conseil municipal, sept élus ont voté pour le retour à 4 jours, 5 contre et 3, dont Monique Sémavoine, se sont abstenus. La répartition des enseignements se fera donc à partir de la prochaine rentrée sur huit demi-journées par semaine avec les horaires scolaires suivants : lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8 h 30 - 12 h / 14 h - 16 h 30, sous réserve de l'approbation du directeur académique des services de l'Education nationale.

Autres points à l'ordre du jour

→ **Election d'un nouvel adjoint**
Le conseil a ensuite procédé à l'élection d'un nouvel adjoint en remplacement de Laurent Jouanlong-Bernadou, démissionnaire. Christophe Carrère a été élu à l'unanimité.

→ **Aménagement de la mairie**
Roger Pédeflous a ensuite proposé de confier au service voirie et réseaux intercommunal, la



Christophe Carrère, nouvel adjoint au maire, chargé des associations. D. JEAN-FRANCK ANSELME

réalisation d'une mission d'assistance technique et administrative concernant le projet d'aménagement du nouvel accès à la mairie et la création de places de stationnement supplémentaires, ce qui a été voté à l'unanimité.

→ **Convention de portage**
Monique Sémavoine a ensuite rappelé qu'une convention de

portage avec L'EPFL (Etablissement Public Foncier Local) Béarn Pyrénées a été conclue en 2012 concernant un terrain de 1910 m². Après plusieurs années de portage, l'usage définitif de cette parcelle n'est pas encore arrêté, les projets présentés n'étant pas satisfaisants. Le montant du prix était de 98 550 €, il reste encore à acquitter 71 000 €,

ZOOM

Monique Sémavoine explique son abstention

« À la création des TAP (Temps d'Activité Périscolaire), je n'y étais pas favorable car ces activités étaient financées par la commune et je considérais que c'était « un coup de canif dans le contrat républicain ». Tout le monde a cependant fait des efforts et nous pouvons être fiers de ce que nous avons réalisé. Nous avons créé de vraies activités et pas une garderie. Nous avons maintenant le choix, moi qui étais contre, ça me fait râler que ce que nous avons mis en place soit rayé d'un trait de plume, aussi aujourd'hui je vais m'abstenir et vous invite à choisir en votre âme et conscience ».

aussi la maire a proposé de demander à l'EPFL de bien vouloir prolonger pour une durée de 2 ans la convention de portage. Cette demande a été approuvée à l'unanimité par le conseil. L'édile lance d'ailleurs un appel à un éventuel aménageur qui pourrait se porter acquéreur.

→ **La rue Henri IV en partie aménagée**
Le conseil a accepté, toujours à l'unanimité, l'acquisition à titre gratuit de 3 parcelles afin de pouvoir aménager une partie de la rue Henri IV. Cet élargissement est rendu nécessaire, d'une part afin de pouvoir aménager cette partie de la rue, étroite à cet endroit, fréquentée par le passage des bus de ville et qui dispose d'un trottoir sécurisé uniquement d'un seul côté ; d'autre part du fait que l'ensemble des réseaux publics d'assainissement, d'eau potable, téléphonique ainsi que le renforcement du réseau électrique basse tension réalisé par la commune pour alimenter l'ensemble des terrains constructibles ont été aménagés dans cette bande de terrain destinée à être classée dans le domaine public communal.

→ **Avis favorable pour le PADDi**
Avant de clore la séance, les conseillers ont unanimement émis un avis favorable sur le PADDi (Projet d'Aménagement et de Développement Durable intercommunal).